



Atradius Environnement

Bénéficiez de la garantie financière d'un leader pour exploiter les sites ICPE*

Atradius Environnement vous donne la garantie financière exigée par l'administration pour exploiter les sites ICPE*.

« Dans les cautions ICPE comme dans l'ensemble des cautions et garanties pratiquées, la volonté d'Atradius est d'accompagner l'ensemble des exploitants, qu'ils soient un grand groupe connu ou une PME locale »

Marc Cambourakis, Directeur Atradius Caution France

Une obligation légale

Dans la ligne du Grenelle de l'environnement de 2007 et du principe « Pollueur - Payeur » adopté par les pays de l'OCDE, le législateur français soumet l'exploitation des sites présentant un risque élevé pour l'environnement à la délivrance d'une autorisation préfectorale.

Pour les sites présentant un risque élevé et en fonction des quantités traitées et/ou de leur dangerosité, l'exploitant doit obligatoirement présenter **une garantie financière qui, parmi les solutions réglementaires, peut être délivrée par un établissement financier ou une compagnie d'assurance.**

L'Etat souhaite ainsi avoir la certitude que, même en cas d'insolvabilité de l'exploitant, les frais de mise en sécurité de prévention et de lutte contre la pollution ou encore de remise en état des sites (carrières, parcs éoliens, ...) seront pris en charge par le garant ayant donné sa caution financière.

Atradius Environnement :

La sérénité pour votre exploitation et votre trésorerie

Atradius Environnement est en parfaite conformité avec la réglementation. Bien sûr, le risque technique et les dommages aux tiers ne sont pas couverts et restent à la charge de l'exploitant. En général, ces risques sont couverts par des assurances spécifiques.

Soutenu par la garantie du n°1 de la caution environnementale, Atradius, vous poursuivez votre développement et favorisez votre croissance rentable.

Choisir Atradius pour vos cautions ICPE évite l'immobilisation de cash et n'affecte pas vos capacités de financement bancaire.

Les installations et secteurs concernés :

L'obligation de garantie financière concerne :

- Les installations de stockage de déchets
- Les carrières
- Les installations dites « Seveso »
- Les parcs éoliens
- L'ensemble des activités nouvellement soumises

Sont donc impactés: les secteurs de l'industrie chimique, de la collecte, du traitement des déchets, du BTP, l'extraction, l'énergie, le traitement de surfaces, ...

Des montants et durées de garantie élevés :

Le montant de la garantie est fixé par l'administration en fonction des risques estimés. Selon le principe de précaution généralement appliqué, il est souvent élevé.

La durée de la garantie est de 2 à 5 ans renouvelables. Si l'installation relève de la réglementation du 1er juillet 2012, concernant les sites nouvellement soumis à réglementation, la garantie croît d'un montant initial de 20% à 100% après 5 ans.

Quelles sont les étapes ?

- Chiffrage de votre garantie financière avec l'aide des autorités administratives votre. Celui-ci dépend du calcul forfaitaire indiqué dans l'arrêté du 31 mai 2012.
- Publication de l'arrêté préfectoral relatif à l'émission de votre garantie financière.
- Emission de la garantie ICPE pour vous conformer à la réglementation en vigueur.

Les PLUS du service Atradius :

Atradius vous offre l'assistance d'un service de juristes dédiés, qui vous conseille dans la mise en œuvre de cette garantie légale.

Votre chargé d'affaires et un conseiller veilleront aux formalités de renouvellement au terme de la garantie émise.

Leader européen privé de la Caution depuis plus de 100 ans, au travers de sa gamme Atradius Caution, Atradius France émet plus de 100 000 actes de caution par an, au bénéfice de ses 6000 clients, pour un montant d'engagements autorisés dépassant 8 milliards d'euros.

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au: **01 41 05 84 08** ou par mail :

CommercialDeveloppementCaution@atradius.com

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**

159, rue Anatole France
CS50118
92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr